

**CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 29 JUIN 2026**
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le **10 JUL. 2026**
ID : 085-200070233-20260629-DEL20260629_18-DE

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (43) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Dorothée GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (3) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin – Virginie GILBERT a donné pouvoir à Eric Hervouet – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Geneviève Ségura

Était absent excusé (1) : Jean-Michel BREGEON

Secrétaire de séance : Paul BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260629_18

Règlement budgétaire et financier 2026-2032

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier expose qu'en application de l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent adopter, par délibération de l'assemblée délibérante, l'instruction budgétaire et comptable M57 jusqu'alors applicable aux métropoles, avant le 1^{er} janvier 2024.

Parmi les obligations requises, les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent approuver un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) pour la durée du mandat.

En amont du passage à la nomenclature M57, Terres de Montaigu a approuvé son Règlement Budgétaire et Financier par délibération n°DEL20231113_21 en date du 13 novembre 2023.

Le Code général des collectivités territoriales dispose qu'avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son Règlement Budgétaire et Financier.

Le Règlement Budgétaire et Financier est de forme libre mais doit obligatoirement prévoir :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;
- Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.
- Il peut aussi préciser les modalités de report des crédits de paiement afférents à une autorisation de programme, dans les cas et conditions fixés par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé du budget.

Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités, et notamment son article L1612-30 ;

Considérant le Règlement Budgétaire et Financier 2026-2032, annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le Règlement Budgétaire et Financier de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération applicable jusqu'à la fin du mandat.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
10 juil. 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 29 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (43) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Béatrice CLAVIER – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Dorothee GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (3) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin – Virginie GILBERT a donné pouvoir à Eric Hervouet – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Geneviève Ségura

Était absent excusé (1) : Antoine CHÉREAU

Secrétaire de séance : Paul BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260629_19

Comptes financiers uniques 2025

Monsieur le Président s'étant retiré pour le vote, laisse la présidence à Monsieur Damien Grasset, 1^{er} Vice-président.

Ce dernier donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Il expose à l'assemblée que, comme prévu par l'article L1612-31 du Code général des collectivités territoriales, à compter des comptes 2025, le Compte Financier Unique (CFU) constitue le document unique dont la confection est partagée entre l'ordonnateur (Président) et le comptable public, en remplacement des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion. En accord avec le comptable, le passage au Compte Financier Unique pour les 7 budgets de Terres de Montaigu est acté dès l'exercice comptable 2025.

Il invite le Conseil d'agglomération à approuver les comptes financiers uniques 2025 et à se prononcer sur l'affectation des résultats 2025 sur l'exercice 2026.

Budget principal	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	40 398 137,80 €	17 441 047,80 €	57 839 185,60 €
Dépenses	38 059 209,60 €	13 662 203,68 €	51 721 413,28 €
Solde de l'exercice	2 338 928,20 €	3 778 844,12 €	6 117 772,32 €
Résultat antérieur reporté	100 973,20 €	2 208 611,68 €	2 309 584,88 €
Résultat de clôture	2 439 901,40 €	5 987 455,80 €	8 427 357,20 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 000 000,00 €
- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 439 901,40 €

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

10 JUL. 2026

SLOW

ID : 085-200070233-20260629-DEL20260629_19-DE

Budget annexe Assainissement	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	6 436 511,19 €	2 402 193,67 €	8 838 704,86 €
Dépenses	3 119 251,22 €	3 249 765,51 €	6 369 016,73 €
Solde de l'exercice	3 317 259,97 €	-847 571,84 €	2 469 688,13 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €	332 252,95 €	332 252,95 €
Résultat de clôture	3 317 259,97 €	-515 318,89 €	2 801 941,08 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 3 000,00 €
- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 317 259,97 €

Budget annexe Déchets Ménagers	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	4 560 444,32 €	313 438,66 €	4 873 882,98 €
Dépenses	4 211 403,68 €	417 118,99 €	4 628 522,67 €
Solde de l'exercice	349 040,64 €	-103 680,33 €	245 360,31 €
Résultat antérieur reporté	1 571 752,39 €	1 567 236,46 €	3 138 988,85 €
Résultat de clôture	1 920 793,03 €	1 463 556,13 €	3 384 349,16 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 1 920 793,03 €

Budget annexe Office de Tourisme	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	193 625,76 €	0,00 €	193 625,76 €
Dépenses	229 780,56 €	0,00 €	229 780,56 €
Solde de l'exercice	-36 154,80 €	0,00 €	-36 154,80 €
Résultat antérieur reporté	124 162,06 €	0,00 €	124 162,06 €
Résultat de clôture	88 007,26 €	0,00 €	88 007,26 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 88 007,26 €

Budget annexe Immobilier d'entreprises et de services	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	632 845,51 €	452 421,18 €	1 085 266,69 €
Dépenses	459 892,09 €	488 807,78 €	948 699,87 €
Solde de l'exercice	172 953,42 €	-36 386,60 €	136 566,82 €
Résultat antérieur reporté	-58 669,00 €	-102 653,62 €	-161 322,62 €
Résultat de clôture	114 284,42 €	-139 040,22 €	-24 755,80 €

Affectation du déficit de fonctionnement :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 114 284,42 €

Budget annexe Le Pré Blanc	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	307 221,26 €	301 258,22 €	608 479,48 €
Dépenses	307 221,26 €	287 606,08 €	594 827,34 €
Solde de l'exercice	0,00 €	13 652,14 €	13 652,14 €
Résultat antérieur reporté	78 819,42 €	-301 258,22 €	-222 438,80 €
Résultat de clôture	78 819,42 €	-287 606,08 €	-208 786,66 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 78 819,42 €

Budget annexe Zones d'Activités Economiques	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	18 281 614,42 €	16 439 131,21 €	34 720 745,63 €
Dépenses	17 857 443,67 €	17 797 519,39 €	35 654 963,06 €
Solde de l'exercice	424 170,75 €	-1 358 388,18 €	-934 217,43 €
Résultat antérieur reporté	7 423 832,86 €	-13 557 490,24 €	-6 133 657,38 €
Résultat de clôture	7 848 003,61 €	-14 915 878,42 €	-7 067 874,81 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 7 848 003,61 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu l'ordonnance n°2014-1490 en date du 11 décembre 2014 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables aux métropoles ;
 Vu le décret n°2012-1246 en date du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 49, 54 et 55 ;
 Vu le décret n°2014-1746 en date du 29 décembre 2014 fixant les règles budgétaires, financières et comptables applicables aux métropoles ;
 Vu l'arrêté en date du 29 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
 Vu les arrêtés en date du 17 décembre 2007 modifié et en date du 18 décembre 2013 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux ;
 Vu l'ordonnance n°2005-1027 en date du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration de la M4 et des règles budgétaires des communes ;
 Considérant le rapport de présentation des comptes administratifs 2025 annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 43 voix pour et 3 abstentions (Paul BROCHARD, Rémi NEVEU et Corinne TESSON),

- Arrête les résultats définitifs et approuve le compte financier unique 2025 du budget principal ;
- Affecte le résultat de fonctionnement 2025 du budget principal sur l'exercice 2026 comme présenté ci-dessus ;
- Arrête les résultats définitifs et approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe Assainissement ;
- Affecte le résultat de fonctionnement 2025 du budget annexe Assainissement sur l'exercice 2026 comme présenté ci-dessus ;
- Arrête les résultats définitifs et approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe Déchets Ménagers ;
- Affecte le résultat de fonctionnement 2025 du budget annexe Déchets Ménagers sur l'exercice 2026 comme présenté ci-dessus ;
- Arrête les résultats définitifs et approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe Office de Tourisme ;
- Affecte le résultat de fonctionnement 2025 du budget annexe Office de Tourisme sur l'exercice 2026 comme présenté ci-dessus ;
- Arrête les résultats définitifs et approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe Immobilier d'entreprises et de services ;
- Affecte le résultat de fonctionnement 2025 du budget annexe Immobilier d'entreprises et de services sur l'exercice 2026 comme présenté ci-dessus ;
- Arrête les résultats définitifs et approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe Le Pré Blanc ;
- Affecte le résultat de fonctionnement 2025 du budget annexe Le Pré Blanc sur l'exercice 2026 comme présenté ci-dessus ;
- Arrête les résultats définitifs et approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe Zones d'activités économiques ;
- Affecte le résultat de fonctionnement 2025 du budget annexe Zones d'activités économiques sur l'exercice 2026 comme présenté ci-dessus.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président,
 compte tenu de la réception en Préfecture
 et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
 d'un recours devant le Tribunal Administratif
 de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
 délai de deux mois à compter de sa
 publication et/ou notification



Antoine CHEREAU
 Président de Terres de
 Montaigu Communauté
 d'Agglomération
 10 juil. 2026

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 29 JUIN 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (44) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Dorothee GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (3) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin – Virginie GILBERT a donné pouvoir à Eric Hervouet – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Geneviève Ségura

Secrétaire de séance : Paul BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260629_20

Bilan des cessions et acquisitions foncières 2025

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier expose à l'assemblée que, conformément à l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales, elle est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières réalisées par Terres de Montaigu sur son territoire pendant l'année budgétaire 2025 et retracé par le compte financier unique auquel ce bilan est annexé.

Considérant le bilan des acquisitions et des cessions foncières de l'année 2025 annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 44 voix pour et 3 abstentions (Paul BROCHARD, Rémi NEVEU et Corinne TESSON),

- Prend acte des acquisitions et des cessions foncières intervenues sur l'exercice 2025.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification



Antoine CHÉREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
10 juil. 2026

CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 29 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (44) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Dorothée GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (3) : Cyrille CÔCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin – Virginie GILBERT a donné pouvoir à Eric Hervouet – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Geneviève Ségura

Secrétaire de séance : Paul BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIET, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260629_21

Budgets supplémentaires 2026

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que le budget supplémentaire a pour but de reprendre le résultat et les restes à réaliser du dernier compte financier unique voté et ajuster, le cas échéant, les crédits ouverts au titre de l'exercice en cours, selon les nouvelles recettes notifiées et les besoins non connus au budget primitif.

Après l'approbation des comptes financiers uniques et de l'affectation des résultats, il est proposé de voter le budget supplémentaire 2026, dans les conditions ci-dessous exposées.

Budget principal

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 4 721 317,56 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2025 du budget principal, soit un excédent de fonctionnement de 439 901,40 € et un excédent d'investissement de 5 987 455,80 € ;
- La reprise des restes à réaliser 2025, soit des dépenses de fonctionnement reportées de 121 321,14 €, des dépenses d'investissement reportées de 2 337 096,03 € et des recettes d'investissement reportées de 1 657 557,68 € ;
- Des réinscriptions de crédits votés en 2025 mais non engagés pour 86 400,00 € en investissement (solde du pont-rail, travaux sur les équipements et voiries d'intérêt communautaire) et 83 500 € en fonctionnement (dommage-ouvrage, cybersécurité) ;
- Des ajustements de crédits de paiement sur les autorisations de programme : 203 Fonds de concours intercommunal, 204 Hôtel d'agglomération, 207 parking à étages, 208 Informatique dans les écoles, 209 Extérieurs cinéma hôtel d'agglomération, 211 Schéma Vélo, 212 Travaux GEPU, 214 Pôle sportif Ernest Pivin et 215 Fonds de concours Environnement pour 1 712 604,30 € ;
- Des modifications de crédits de fonctionnement, soit des dépenses réduites de 243 619,74 € et des recettes réduites de 478 700 € dont : impact de la loi de finances 2026 (baisse de la compensation du débasement des locaux industriels, baisse de la Dotation de Compensation de la réforme de la taxe professionnelles, partiellement

- compensées par l'annulation du DILICO), notification des bases fiscales et des dotations, impact du conflit au Moyen-Orient (gaz et transport scolaire), amortissements
- Des modifications de crédits d'investissement, soit des dépenses supplémentaires de 1 021 213,15 € et des recettes réduites de -478 700 € dont : subvention d'équipement pour un EHPAD du territoire, travaux d'aménagement intérieur de l'UPAD Danielle Liaigre, enveloppe non affectée sur le programme d'équipement, diminution des subventions d'équipement attendues sur les projets, cautions, amortissements et écritures d'ordre diverses, et des dépenses et recettes supplémentaires de 280 000 € pour le transfert de l'emprise foncière du pôle sportif Ernest Pivin ;
 - L'affectation du résultat de fonctionnement 2025 en investissement pour 1 940 000 €, la diminution du virement à la section d'investissement pour - 155 000 € et la réduction de l'emprunt de 4 474 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	-38 798,60 €	-38 798,60 €
Restes à réaliser	121 321,14 €	
Budget supplémentaire	-160 119,74 €	-38 798,60 €
002 Reprise du résultat		439 901,40 €
011 Charges à caractère général	356 380,26 €	
014 Atténuations de produits	-444 000,00 €	
65 Autres charges de gestion courante	39 200,00 €	
731 Fiscalité locale		195 100,00 €
73 Autres impôts et taxes		-45 200,00 €
74 Dotations et participations		-628 600,00 €
023 Virement à la section d'investissement	-155 000,00 €	
042 Mouvements d'ordre	43 300,00 €	
INVESTISSEMENT	5 157 313,48 €	5 157 313,48 €
Restes à réaliser	2 337 096,03 €	1 657 557,68 €
Budget supplémentaire	2 820 217,45 €	3 499 755,80 €
001 Reprise du résultat		5 987 455,80 €
10 Dotations et réserves		1 940 000,00 €
13 Subventions d'équipement		-679 000,00 €
16 Emprunts et dettes		-4 474 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	82 900,00 €	
204 Subventions invest. versées	249 527,50 €	
21 Immobilisations corporelles	440 813,15 €	
23 Immobilisations en cours	616 903,41 €	
27 Immobilisations financières	1 000,00 €	1 000,00 €
<i>Opérations votées</i>		
204 AP Hôtel d'agglomération	119 726,49 €	
207 AP parking à étages	9 940,74 €	
208 AP Informatique dans les écoles	25 000,00 €	
211 AP Schéma Vélo	394 270,26 €	
214 Pôle sportif Ernest Pivin	324 135,90 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		-155 000,00 €
024 Produit des cessions d'immobilisations		280 000,00 €
040 Mouvements d'ordre entre sections		43 300,00 €
041 Mouvements d'ordre dans la section	556 000,00 €	556 000,00 €
Total général	5 118 514,88 €	5 118 514,88 €

Budget annexe Assainissement

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 2 448 017,29 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2025, soit un excédent de fonctionnement de 317 259,97 € et un déficit d'investissement de 515 318,89 € ;
- La reprise des restes à réaliser 2025, soit des dépenses reportées de 1 120 489,29 € et des recettes reportées de 838 757,32 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service, soit des dépenses supplémentaires de 612 209,11 € notamment pour les écritures d'ordre (108 000 €) et une enveloppe de travaux et matériel sans exécution prévue à ce stade (481 949,14 €) ;
- L'équilibre du budget supplémentaire par augmentation du virement de la section de fonctionnement pour 200 000 €, l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 en investissement pour 3 000 000,00 € et une réduction de l'emprunt de 2 016 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	317 259,97 €	317 259,97 €
Budget supplémentaire	317 259,97 €	317 259,97 €
002 Reprise du résultat		317 259,97 €
011 Charges à caractère général	22 259,97 €	
023 Virement à la section d'investissement	200 000,00 €	
042 Opérations d'ordre	95 000,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT	2 130 757,32 €	2 130 757,32 €
Restes à réaliser	1 120 489,29 €	838 757,32 €
Budget supplémentaire	1 041 011,25 €	1 292 000,00 €
001 Reprise du résultat	515 318,89 €	
10 Dotations et réserves		3 000 000,00 €
16 Emprunts et dettes		-2 016 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	150 000,00 €	
21 Immobilisations corporelles	81 949,14 €	
23 Travaux en cours	250 000,00 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		200 000,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections		95 000,00 €
041 Opérations d'ordre dans la section	13 000,00 €	13 000,00 €
Total général	2 448 017,29 €	2 448 017,29 €

Budget annexe Déchets Ménagers

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 5 080 033,72 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2025, soit un excédent de fonctionnement de 1 920 793,03 € et un excédent d'investissement de 1 463 556,13 € ;
- La reprise des restes à réaliser 2025, soit des dépenses reportées de 37 816,74 € et des recettes reportées de 53 684,56 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service (crédits nouveaux pour la redevance TRIVALIS, la maintenance informatique, les amortissements, des études pour les marchés de prestation de services et une enveloppe non affectée de travaux pour 2 900 000,00 €), soit des recettes en hausse de 30 000 € et des dépenses supplémentaires de 3 312 216,98 € ;
- L'équilibre du budget supplémentaire par l'annulation de l'emprunt prévu au budget primitif 2026 pour - 118 000 € et l'augmentation du prélèvement de la section de fonctionnement vers l'investissement pour 1 730 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 925 793,03 €	1 925 793,03 €
Budget supplémentaire	1 925 793,03 €	1 925 793,03 €
002 Reprise du résultat		1 920 793,03 €
011 Charges à caractère général	40 793,03 €	
65 Autres charges de gestion courante	130 000,00 €	
042 Mouvements d'ordre	25 000,00 €	5 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	1 730 000,00 €	
INVESTISSEMENT	3 154 240,69 €	3 154 240,69 €
Restes à réaliser	37 816,74 €	53 684,56 €
Budget supplémentaire	3 116 423,95 €	3 100 556,13 €
001 Reprise du résultat		1 463 556,13 €
16 Emprunt et assimilés		-118 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	211 423,95 €	
23 Immobilisations en cours	2 900 000,00 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		1 730 000,00 €
040 Mouvements d'ordre	5 000,00 €	25 000,00 €
Total général	5 080 033,72 €	5 080 033,72 €

Budget annexe Office de Tourisme

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 23 007,26 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2025, soit un excédent de fonctionnement de 88 007,26 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service, soit des recettes en baisse de 65 000 € et des dépenses supplémentaires de 23 007,26 € (prestations d'animation, reversement de taxe de séjour 2025 au Département).

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	23 007,26 €	23 007,26 €
Budget supplémentaire	23 007,26 €	23 007,26 €
002 Reprise du résultat		88 007,26 €
011 Charges à caractère général	19 007,26 €	
014 Atténuations de produits	4 000,00 €	
75 Autres produits de gestion courante		-65 000,00 €
Total général	23 007,26 €	23 007,26 €

Budget annexe Immobilier d'entreprises et de services

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 398 164,42 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2025, soit un excédent de fonctionnement de 114 284,22 € et un déficit d'investissement de 139 040,22 € ;
- La reprise des restes à réaliser 2025 ; soit des dépenses reportées de 28 955,07 € et des recettes reportées pour 182 880,00 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service, soit des dépenses supplémentaires de 62 125,10 € (gaz, amortissements, enveloppe de travaux pour équilibre, sans prévision d'exécution) ;
- L'équilibre du budget supplémentaire par l'augmentation du prélèvement de la section de fonctionnement vers l'investissement pour 86 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	114 284,42 €	114 284,42 €
Budget supplémentaire	114 284,42 €	114 284,42 €
002 Reprise du résultat		114 284,42 €
011 Charges à caractère général	13 284,42 €	
023 Virement à la section d'investissement	86 000,00 €	
042 Mouvements d'ordre	15 000,00 €	
INVESTISSEMENT	283 880,00 €	283 880,00 €
Restes à réaliser	28 955,07 €	182 880,00 €
Budget supplémentaire	254 924,93 €	101 000,00 €
001 Reprise du résultat	139 040,22 €	
21 Immobilisations corporelles	115 884,71 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		86 000,00 €
040 Mouvements d'ordre		15 000,00 €
Total général	398 164,42 €	398 164,42 €

Budget annexe Le Pré Blanc

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 366 425,50 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2025, soit un excédent de fonctionnement de 78 819,42 € et un déficit d'investissement de 287 606,08 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service, soit des dépenses supplémentaires de 78 819,42 € et un emprunt d'équilibre de 287 606,08 € sans prévision de réalisation.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	78 819,42 €	78 819,42 €
Budget supplémentaire	78 819,42 €	78 819,42 €
002 Reprise du résultat		78 819,42 €
011 Charges à caractère général	78 819,42 €	
INVESTISSEMENT	287 606,08 €	287 606,08 €
Budget supplémentaire	287 606,08 €	287 606,08 €
001 Reprise du résultat	287 606,08 €	
16 Emprunts et dettes		287 606,08 €
Total général	366 425,50 €	366 425,50 €

Budget annexe Zones d'activités économiques

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 22 782 882,03 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2025, soit un excédent de fonctionnement de 7 848 003,61 € et un déficit d'investissement de 14 915 878,42 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service, soit des dépenses supplémentaires de 7 867 003,61 € et des recettes supplémentaires de 19 000 € pour équilibre, sans prévision de réalisation.
- Un emprunt complémentaire de 14 915 878,42€ pour équilibre, sans prévision de réalisation.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	7 867 003,61 €	7 867 003,61 €
Budget supplémentaire	7 867 003,61 €	7 867 003,61 €
002 Reprise du résultat		7 848 003,61 €
011 Charges à caractère général	7 829 003,61 €	
66 Charges financières	19 000,00 €	
043 Opérations d'ordre dans la section	19 000,00 €	19 000,00 €
INVESTISSEMENT	14 915 878,42 €	14 915 878,42 €
Budget supplémentaire	14 915 878,42 €	14 915 878,42 €
001 Reprise du résultat	14 915 878,42 €	
16 Emprunts et dettes		14 915 878,42 €
Total général	22 782 882,03 €	22 782 882,03 €

Le Conseil d'agglomération est invité à se prononcer sur les projets de budget supplémentaire 2026 du budget principal et des budgets annexes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2014-1490 en date du 11 décembre 2014 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables aux métropoles ;

Vu le décret n°2012-1246 en date du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 49, 54 et 55 ;

Vu le décret n°2014-1746 en date du 29 décembre 2014 fixant les règles budgétaires, financières et comptables applicables aux métropoles ;

Vu l'arrêté en date du 29 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu les arrêtés en date du 17 décembre 20017 modifié et en date du 18 décembre 2013 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 en date du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration de la M4 et des règles budgétaires des communes ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20251124_36 approuvant le budget primitif 2026 pour le budget principal et les budgets annexes ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260629_19 approuvant les comptes financiers uniques 2025 et l'affectation des résultats ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 44 voix pour et 3 abstentions (Paul BROCHARD, Rémi NEVEU et Corinne TESSON),

- Approuve le projet de budget supplémentaire 2026 pour le budget principal ;
- Approuve le projet de budget supplémentaire 2026 pour le budget annexe Assainissement ;
- Approuve le projet de budget supplémentaire 2026 pour le budget annexe Déchets Ménagers ;
- Approuve le projet de budget supplémentaire 2026 pour le budget annexe Office de Tourisme ;
- Approuve le projet de budget supplémentaire 2026 pour le budget annexe Immobilier d'entreprises et de services ;
- Approuve le projet de budget supplémentaire 2026 pour le budget annexe Le Pré Blanc ;
- Approuve le projet de budget supplémentaire 2026 pour le budget annexe Zones d'activités économiques.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification



Fait à Montaigny-Vendée

Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigny Communauté
d'Agglomération
10 juil. 2026